



## DESCRIPTION

Le CVD 600 est un caisson C4 destiné à la ventilation pour l'habitat collectif ou le tertiaire.

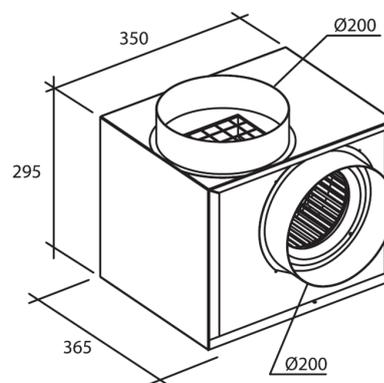
## MATERIAUX

Ossature en acier galvanisé Moto-ventilateur centrifuge à action simple ouïe



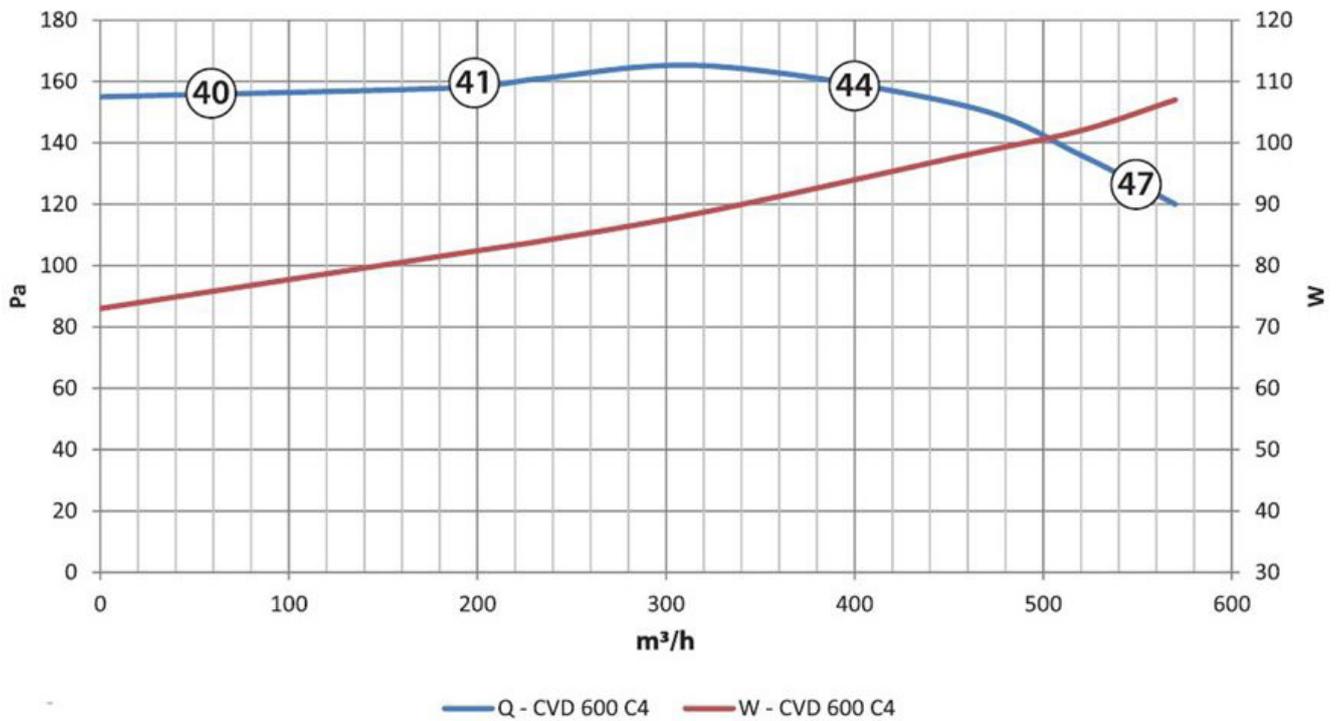
## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Classification 400°C 1/2H - C4
- Compatible VMC HYGRO A ou B, VMC AUTO, VMC GAZ.
- Montage intérieur ou extérieur / Horizontal ou vertical.
- Débit de 50 à 600m<sup>3</sup>/h.
- Puissance max. 124W.
- Interrupteur cadenassable monté.
- Alimentation 230V - 50Hz - IP44 - Classe F



Reproduction interdite sans autorisation. Les spécifications techniques sont données sous réserve de modification sans préavis. Photos et illustrations non contractuelles.

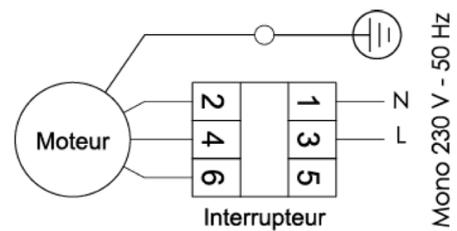
CARACTÉRISTIQUES AÉRAULIQUES



OPTION : DÉPRESSOSTAT CALIBRÉ 80Pa



RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE



Reproduction interdite sans autorisation. Les spécifications techniques sont données sous réserve de modification sans préavis. Photos et illustrations non contractuelles.





EFFECTIS France  
Voie Romaine  
F-57280 Maizières-lès-Metz  
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11  
Fax : +33 (0)3 87 51 10 58

## PROCES-VERBAL

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° EFR-18-002306**

Résistance au feu des éléments de construction selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

<b>Durée de validité</b>	Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au <b>22 juin 2023</b> .
<b>Appréciation de laboratoire de référence</b>	▪ EFR-18-002306
<b>Concernant</b>	Un caisson de ventilation mécanique contrôlée (VMC) composé d'un ensemble moto-ventilateur à transmission directe.  Référence: CVD Taille: 600 Aspiration : Horizontale (H) Refoulement : Vertical (V)
<b>Demandeur</b>	PANOL 31 rue de la Justice F - 77000 VAUX LE PENIL

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

SASU au capital de 1 512 170 € - SIRET 490 550 712 00023 - RCS Evry B 490 550 712 - TVA FR 61490550712 - APE 7120 B

Page 1 sur 21

Reproduction interdite sans autorisation. Les spécifications techniques sont données sous réserve de modification sans préavis. Photos et illustrations non contractuelles.





EFR-18-002306

PROCES-VERBAL

### 1.3. DESCRIPTION DETAILLEE DES ELEMENTS

#### 1.3.1. Caisson parallélépipédique

Le caisson est formé par un panneau d'enveloppe (qui forme les deux côtés et le dessus) et un panneau de dessous assemblés par 4 vis autoperceuses. Ces deux panneaux sont réalisés en tôle d'acier galvanisé d'épaisseur 8/10 mm.

Le panneau d'enveloppe est de dimensions hors tout dépliées 940 x 405 mm (voir annexe, planche 2) ; il dispose de bords pliés de largeur 20 mm, pour l'assemblage.

Le panneau de dessous est de dimensions hors tout dépliées 390 x 405 mm ; il dispose de 4 bords pliés de largeur 20 mm.

Le panneau d'enveloppe est muni, en partie supérieure, d'une ouverture de dimensions 148 x 103 mm, réalisant le refoulement du caisson. Cette ouverture peut être fermée par une grille amovible (réalisée en acier galvanisé d'épaisseur 8/10 mm) fixée sur le panneau enveloppe par 4 vis autoforeuses Ø 4.8 x 13 mm.

Un support de référence SREJ réalisé en tôle d'acier galvanisé d'épaisseur 8/10 mm, et de dimensions hors tout 208.7 x 39.8 x 42.1 mm est fixé sur un des panneaux enveloppe par 4 vis autoforeuses Ø 4.8 x 13 mm. Ce dernier permet de reprendre les efforts exercés par une collerette en tôle d'acier galvanisé d'épaisseur 8/10 mm, de diamètre 200 mm et de hauteur 70 mm, fixée par points de soudure à entraxe de 100 à 110 mm.

Un panneau, réalisé en tôle d'acier galvanisé, d'épaisseur 10/10 mm, de dimensions dépliées 232 x 300 mm et disposant de 2 plis de largeur 10 mm, constitue le panneau support du moteur. Ce panneau est muni d'une ouverture circulaire Ø 60 mm. Il reçoit un carter de protection du moteur.

Le panneau de protection du moteur (ou carter du moteur) est également réalisé en tôle d'acier galvanisé d'épaisseur 8/10 mm (voir annexe 1, planche 6) ; il est fermé par deux flasques (en tôle d'acier galvanisé d'épaisseur 8/10 mm), de dimensions dépliées 158 x 129 mm, assemblés par soudure par point au pas de 50 à 60 mm au niveau de 2 plis relevés de largeur 20 mm.

Sur le carter du moteur prend place un boîtier électrique de dérivation en plastique et un kit depressostat.

Une pièce, constituant un support de fixation d'un interrupteur de proximité de référence R2/11PLM-ABS/Z22/GB (SONTHEIMER), se reprend sur le carter du moteur et sur le côté du panneau d'enveloppe. Cette pièce est réalisée en tôle d'acier galvanisé d'épaisseur 8/10 mm et est de dimensions approximatives dépliées 220 x 156 mm ; elle dispose de 2 plis relevés, de largeur 20 mm, pour sa fixation par 3 vis Ø 4.8 x 13 mm.

#### 1.3.2. Moto-ventilateur

##### 1.3.2.1. Ventilateur

Voir annexe 1, planches 8 à 10.

Il s'agit d'un ventilateur centrifuge simple ouïe à aubes à action agrafées réf. 180 x 92R (ECOFIT). Le ventilateur prend place dans le caisson parallélépipédique précédemment décrit.



EFR-18-002306

**PROCES-VERBAL**

#### 4. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ces durées - établies par analogie - sont forfaitaires.

Pour le ventilateur de VMC de référence :

Taille	Désignation	Vitesse de rotation maximale de la turbine trs/min
600	CVD 600 C4	1130

Les performances de l'élément sont les suivantes :

<b>TEMPÉRATURE DES GAZ EXTRAITS</b>	<b>QUATRE CENT DEGRES CELSIUS - (400 °C)</b>
-------------------------------------	--

<b>DURÉE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>UNE DEMI-HEURE - (1/2 h)</b>
--------------------------------	---------------------------------

<b>DIAMÈTRE MAXIMAL DES BOUCHES</b>	<b>CENT SOIXANTE MILLIMETRES - (160 mm)</b>
-------------------------------------	---

Le classement attribué ci-dessus permet l'utilisation du ventilateur de V.M.C. en catégorie C4, conformément à l'Arrêté Habitation du 31 janvier 1986 ou conformément à l'Arrêté E.R.P. du 18 novembre 1987.

#### 5. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

##### 5.1. A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans l'appréciation de laboratoire de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, l'appréciation de laboratoire de référence pourra être demandée à son propriétaire, sans obligation de cession du document.



EFR-18-002306

PROCES-VERBAL

**6. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU**

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ans à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

**VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS**

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par Efectis France.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 22 juin 2018



Charlotte SCHNELLER  
Ingénieur Chargée d'Affaires



Romain STOUVENOT  
Chef de Projets

